

Appel à candidature
Délégué e territoriale Piémont cévenol
et chargé e de mission Transition énergétique

Statut

Poste de catégorie A à temps plein ouvert à compter du 3 janvier 2021.

Ouvert uniquement aux fonctionnaires et CDI de la fonction publique d'Etat, par voie de détachement ou de mutation.

Le Parc national des Cévennes

Le Parc national des Cévennes couvre près de 3000 km² avec un cœur protégé habité avoisinant les 950 km². Il est réparti sur 118 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche, dont 109 sont des communes adhérentes à la charte du Parc. La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée un carrefour et un refuge pour toutes les formes de vie, du sauvage à l'humain, en étroite osmose.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages culturels, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, ont successivement valu à ce territoire un classement en Parc national protégeant l'héritage, en Réserve de biosphère associant conservation et développement, en Bien inscrit au Patrimoine Mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants et récemment en réserve internationale de ciel étoilé.

L'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC) a élaboré avec ses partenaires locaux et nationaux, au premier rang desquels les communes, une charte, approuvée par décret du 8 novembre 2013, qui définit un projet de territoire à 15 ans pour faire vivre ce quadruple classement.

L'établissement public compte 75,5 postes (en équivalent temps plein) au 1^{er} janvier 2020.

Positionnement du poste au sein du Parc national des Cévennes

Outre la direction et le secrétariat général, l'établissement public est organisé autour de trois services techniques : Connaissance et Veille du territoire / Développement durable / Accueil et Sensibilisation.

Il est présent à Florac avec son siège et sur 5 massifs : Aigoual / Causses-Gorges / Mont-Lozère / Vallées cévenoles et Piémont cévenol.

Le poste de délégué e territoriale Piémont cévenol est rattaché directement à la direction et basé à Génolhac (30).

Contrairement aux autres massifs de l'établissement, le Piémont cévenol ne dispose pas d'équipe dédiée. Le la délégué e territoriale sollicite donc en fonction des besoins, et des communes, les agents de l'équipe Mont Lozère ou vallées cévenoles.

Missions

Placé sous l'autorité hiérarchique de la directrice, le la délégué e territoriale Piémont cévenol est affecté e au périmètre composé des collectivités adhérentes à la charte du Parc national des Cévennes et membres de la communauté d'agglomération Alès Agglomération, de la communauté de communes Cèze-Cévennes et de la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes.

Il elle représente la direction de l'établissement public sur son territoire de compétence.

Le-la délégué-e territorial-e Piémont cévenol est chargé-e pour environ 50% de son temps de :

- la représentation institutionnelle de l'établissement sur son territoire de compétences et de la relation de coordination étroite et permanente entre l'établissement public et les collectivités territoriales,
- la coordination des actions de l'établissement sur le massif par l'animation de l'équipe de massif concernée, en lien avec le-la délégué-e territorial-e correspondant-e (Vallées cévenoles ou Mont Lozère), et la bonne circulation des informations en son sein,
- la relation partenariale sur les dossiers du territoire avec les services déconcentrés de l'Etat et les organismes départementaux ou régionaux,
- l'identification des besoins du territoire et le lancement de projets, en apportant une ingénierie technique et financière et en impulsant les politiques prioritaires de l'établissement en relation avec les chargés de mission concernés,
- l'élaboration, le pilotage et le suivi des conventions d'application de la charte passées avec chaque collectivité,
- l'appui aux collectivités pour leur planification et la conduite de projets transversaux liée à leur adhésion à la charte (documents d'urbanisme, réglementation de la publicité, réglementation de la circulation motorisée en milieu naturel, gestion de sites paysagers ou naturels, mise en œuvre des mesures de la charte liées aux engagements collectifs et individuels des communes...).

Il-elle assure également pour 50% de son temps la fonction de **chargé-e de mission Transition énergétique** en lien avec le chef de service Développement durable et la secrétaire générale. Dans ce cadre, il-elle élabore, organise et anime des programmes destinés à l'ensemble du territoire du Parc national :

- participation à la définition des orientations stratégiques et accompagnement de la mise en œuvre des plans Climat-Air-Energie territoriaux,
- préparation des avis du Parc national conformément aux procédures de consultation définies par les textes réglementaires (SRADDET...) et sur l'articulation des documents de planification (énergie, transport, urbanisme...) avec la charte,
- accompagnement en expertise des collectivités locales dans leurs projets de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables ou de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre,
- participation voire animation de démarches thématiques et sectorielles sur le territoire du Parc national sur :
 - le bois énergie, le solaire, l'éolien...,
 - la mobilité durable,
- recherche de soutiens techniques et financiers (fonds européens, aides régionales, aides ADEME...) permettant la mise en œuvre effective des projets,
- mise en œuvre de l'accord-cadre conclu avec l'ADEME,
- appui au secrétariat général dans sa démarche de maîtrise des consommations énergétiques (aide à l'optimisation des contrats de fourniture d'énergies, suivi des contrats...) et de plan de déplacement,
- rédaction et suivi de la convention d'application de la Charte avec le conseil départemental du Gard.

Pour toutes ces activités, il-elle peut être amené-e à encadrer des stagiaires.

Pour mener à bien ses missions, le-la délégué-e territorial-e Piémont cévenol participe aux comités de direction tous les 15 jours, aux réunions de délégués territoriaux et à tout ou partie des réunions de massif Mont-Lozère ou Vallées cévenoles, suivant les besoins.

De nombreux déplacements sont à prévoir sur le territoire, à Florac-Trois-Rivières mais aussi à l'échelle de la région.

Compétences recherchées

- Très bonne connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales et des politiques d'aménagement du territoire,
- Très bonne connaissance des politiques publiques en matière de transition énergétique,
- Forte sensibilité au développement durable,
- Bonne connaissance du monde rural,
- Excellent relationnel,
- Excellente expression orale, y compris pour la prise de parole en public,
- Capacité de négociation, d'animation et de conviction,
- Maîtrise des techniques rédactionnelles,
- Aptitude au travail en équipe et en réseau,
- Compétences en encadrement,
- Esprit d'initiative, sens des responsabilités et de l'intérêt général,
- Sens de la rigueur, de l'organisation,
- Maîtrise des logiciels informatiques courants de bureautique,
- Compétences souhaitées en utilisation de données SIG

Diplômes, expérience et niveau de formation souhaité

- Niveau master minimum
- Expérience requise d'au moins 5 ans dans l'animation de projets territoriaux
- Formation ou expérience souhaitée dans le domaine de la transition énergétique
- Permis de conduire B.

Modalités de dépôt des candidatures

Les candidats adresseront une lettre de motivation, un curriculum vitae ainsi qu'un arrêté de situation administrative, **avant le 12 octobre 2020.**

- **par courriel avec accusé de réception à : carine.thomas@cevennes-parcnational.fr**
- ou, le cas échéant, par courrier à l'attention de Mme la Directrice,
Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais 48400 FLORAC-TROIS-RIVIERES

Une première sélection des candidats se fera sur dossier.

La direction convoquera les candidats sélectionnés pour les auditionner au siège de l'établissement à Florac **le jeudi 22 octobre 2020.**

Toute personne ayant fait acte de candidature sera informée par courriel des suites données à cet appel à candidature.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à :

Mme Céline BILLAULT, secrétaire générale du Parc national des Cévennes
Tél : 04 66 49 53 28-celine.billault@cevennes-parcnational.fr